

Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

DÉLIBÉRATION 2024.17

Le mercredi trente octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 11

AMFREVILLE LA MIVOIE : M. LANGLOIS Hugo (Titulaire)
BELBEUF : M. LECOUTEUX Jean-Guy (Titulaire)
BOOS : M. GRISEL Bruno (Titulaire) ; M. BOURRELIÉ Thierry (Suppléant)
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE : M. GUILBERT Bruno (Titulaire)
LE MESNIL-ESNARD : M. ; VENNIN Jean-Marc (Titulaire) ; M. JEAN Xavier (Suppléant)
MESNIL RAOUL : M. GOSSE Emmanuel (Titulaire)
MONTMAIN : M. FLEURIEL Gilles (Suppléant)
QUEVREVILLE-LA-POTERIE : M. HUE Benoit (Titulaire)
SAINT-AUBIN -CELLOVILLE : M. DEHAIL Maxime (Titulaire)
YMARE : Mme BONA Ingrid (Titulaire)

Nombre de procurations : 0

Excusés : 0

Secrétaire de séance : Benoit HUE

DELIBERATION N°2024.17 – Règlement budgétaire et financier du SICAPER

L'ensemble des 10 communes membres du Syndicat totalisant plus de 3500 habitants, le SICAPER a l'obligation d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier. Après échanges et après avoir consulté les services de la Trésorerie, les membres du Comité adoptent le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Fait à Belbeuf, le 30 octobre 2024.

**Le Président,
Jean-Guy LECOUTEUX**

<p>Délibération adoptée le 30/10/2024 à BELBEUF Nombre de votants : 10 A l'unanimité - Vote pour : 10 / Vote contre : 0 / Abstention : 0</p>
